



MUNICIPALITÉ  
DE  
VALEYRES-SOUS-RANCES  
1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-s/Rances, le 11 novembre 2009

Au Conseil général  
de la commune de et à

**1358 Valeyrse-sous-Rances**

*Préavis no 30/09 : Budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2010*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 3 novembre dernier, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2010 et conformément au règlement du Conseil général, ce projet de budget a été soumis à la commission de gestion pour étude et rapport.

## **I. Préambule**

Les budgets de fonctionnement communaux sont toujours difficiles à évaluer. L'année 2010 ne déroge pas à la règle.

Sur les fr. 1'837'700.- de dépenses budgétées, les communes ne maîtrisent qu'une petite partie de cette somme, la plus grande part est imposée (péréquation cantonale, RPT, sécurité sociale, enseignement, salaires, charges d'énergie, etc...). Votre Municipalité a néanmoins élaboré ce budget au plus proche des pronostics et selon les informations à disposition au moment de sa préparation.

Le budget 2010 est déficitaire de fr. 181'400.- des produits. Il comprend, outre les mouvements habituels, les quelques écarts importants résumés dans l'annexe jointe à ce préavis.

La Municipalité s'est astreinte à n'engager que les frais nécessaires au bon fonctionnement de la commune et à préserver les biens communaux dans un bon état.

## **II. Commentaires**

Les revenus totaux du budget 2010 s'élèvent à fr. 1'656'300.- , contre fr. 1'692'200.- au budget 2009, soit en diminution de 2.12 %.

Les charges totalisent quant à elles fr. 1'837'700.- contre fr. 1'888'600.- budgétée pour 2009, ce qui les fait paraître 2.70 % moins élevées. Le surplus de charges du budget 2010 est de fr. 181'400.- , contre fr. 196'400.- pour 2009, représentant une faible diminution de 7.64 %, et ceci malgré l'augmentation du taux d'imposition de 5 points pour 2010, voté lors du dernier Conseil général.

### **III. Conclusion**

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### **LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES**

---

- vu le préavis no 30/09 concernant le budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2010;
- entendu le rapport de la commission de gestion;
- considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

#### **DECIDE**

- le budget de fonctionnement et d'investissement pour 2010 est adopté tel que présenté.

#### **DECHARGE**

- la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Le syndic

La secrétaire

J.-P. Widmer

F. Turin

*Municipal responsable : M. Thierry Vidmer*